

quent les membres de l'opposition, mais ce n'est qu'une coïncidence. Cela ne dicte pas mes observations, mais peut les influencer en partie.

Je voudrais maintenant tourner mon attention vers l'emploi des pensionnés de la vieillesse. A la page 10710 du *hansard*, le ministre donne en exemple un bénéficiaire qui effectue un travail à temps partiel:

L'autre exemple a trait à une personne qui retire \$360 par année d'un emploi à temps partiel. Elle recevrait un revenu supplémentaire de \$180 qui, ajouté à la pension de base de \$900, porterait son revenu annuel à \$1,440.

J'avertis le ministre et les honorables représentants que ce règlement enlèvera aux gens le goût de travailler. Je suis l'un de ceux qui estiment que c'est un grand privilège de jouir d'une santé assez bonne pour pouvoir travailler. Étant donné le niveau d'instruction qu'on peut atteindre aujourd'hui, je ne trouve pas que l'on accorde assez d'importance à la faculté de travailler. Quel bonheur que de pouvoir travailler, pourvu qu'on ait la santé et l'inclination voulues et qu'on puisse se trouver du travail. Nous avons entendu parler de gens qu'on punit en les privant de travail, et nous savons que parfois, ils deviennent fous. Si j'ai raison de croire que cette disposition découragera les gens de travailler, et je ne me trompe certainement pas, je prétends qu'il ne doit pas en être ainsi.

J'invite le ministre, quand il disposera de quelques instants, à songer à permettre aux uns et aux autres de toucher le supplément, outre ce qu'ils peuvent gagner. Je pense à ceux qui ont le bonheur de jouir d'une bonne santé et qui ont le goût du travail, dont l'expérience acquise au cours d'une vie pourrait être fort utile aux industries locales. On pourrait en avoir besoin et leur expérience pourrait être précieuse. Ils augmenteraient sans doute la productivité du pays si on leur permettait de travailler. A mon avis, un homme ne devrait pas être obligé de prendre sa retraite à soixante-cinq ans. Il peut bien devoir abandonner son travail antérieur, et je ne discuterai pas ce point, mais on devrait lui permettre de faire un apport quelconque à la productivité du pays. Il ne faudrait pas priver le pays de l'expérience qu'un homme a acquise au cours de sa vie. C'est le point que je demande au ministre de considérer. Le règlement en question découragera le pensionné de travailler.

Je demande maintenant au ministre de m'écouter attentivement. Il a parlé du pensionné gagnant \$360 par année—ce n'est que \$30 par mois. Il recevra le même montant s'il s'absent de travailler et \$180 comme supplément

de revenu. S'il travaille, il ne touchera que la moitié de cette prestation. Cela, me semble-t-il, découragera un homme qui est disposé à travailler. Quelqu'un lui dira: «Écoute, mon vieux, tu es fou, car si tu cessais de travailler pour rester chez toi, tu ne recevrais que \$15 de moins qu'il te faudrait dépenser de toute façon pour acheter des vêtements pour sortir». Je dis au ministre que cette formule est erronée. Elle dissuadera un homme de travailler utilement. Elle abrégera sa vie. Je n'éprouve aucun doute sur ce point.

Le ministre devrait songer à apporter un amendement permettant à un homme ou à une femme de gagner quelques dollars sans perdre ses allocations supplémentaires. Il serait aussi opportun de permettre à un homme marié et à sa femme de gagner conjointement un revenu égal, car s'il arrive que la mauvaise santé ou d'autres raisons empêchent l'un d'eux de travailler, l'autre peut gagner le montant total. Je connais des cas où un homme ne pouvait pas contrairement à sa femme, fournir un travail productif après sa retraite. Je prie donc le ministre de considérer le couple marié comme une unité ayant droit au supplément afin d'encourager l'un d'eux à travailler. De nombreuses entreprises que je connais bien ont un grand nombre d'employés estimés qui ont atteint l'âge de la mise à la retraite, et qui aiment travailler. D'une manière générale, ils rendent de très bons services.

• (8.20 p.m.)

Je présente ces propositions au ministre dans l'espoir qu'il y réfléchira. A mon avis, elles sont bonnes pour le citoyen et pour le pays. Somme toute, nous devons exporter pour vivre. Le Canada ne peut survivre avec ses marchés intérieurs seulement. Nous avons de vastes ressources et notre pays est très riche, mais à moins de pouvoir produire des biens, que ce soit de l'or, de l'argent, du plomb, du bois ou quoi que ce soit, qui soutiennent la concurrence avec les autres pays du monde, il n'y aura pas de demande pour ces produits. Il n'y aura donc pas d'emploi ni de revenus qui permettent au ministre de financer ces programmes d'assistance sociale qu'il connaît sûrement à fond. Cela explique pourquoi, j'ai fait ces observations au sujet de ce que l'on pourrait faire dans les intérêts des particuliers et de la nation. Nous n'aurons pas besoin, à mon avis, de beaucoup plus de fonds pour mettre en œuvre ces projets.

Je ne tiens pas à refroidir l'enthousiasme au sujet de cette mesure, mais nous serions stupides et aveugles, je crois, si nous ne nous